

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 7036**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Infographiste 3D

Nouvel intitulé : [Infographiste 3D](#)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
OBJECTIF 3D	Directeur Objectif 3D

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

322t Réalisation du service : élaboration de maquettes, mise en page

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'infographiste 3D participe à une ou plusieurs phases de la création et de la réalisation artistique, technique et organisationnelle d'une production 3D (jeux vidéo, film d'animation, animation 3D) ainsi qu'à la préparation, à la mise en oeuvre et à la finition du produit. D'un point de vue général, la fonction d'infographiste 3D se décompose en 4 grands corps de métier (parfois exercés simultanément) : le modéleur qui élabore la structure des éléments, le squelette des personnages ou l'architecture des décors : il est chargé de créer les formes.

le « mapper » qui habille ces structures de peau, de briques et autres textures : il est chargé d'habiller les formes créées par le modéleur après avoir réalisé les textures nécessaires.

le « lighter », ou lighting designer qui détermine et gère tous les éclairages ;

l'animateur qui les met en mouvement : il prend en charge, en étroite collaboration avec le concepteur, l'animation des personnages et des objets, ainsi que la finalisation du réglage des éclairages et des mouvements de caméra.

Le travail de l'infographie 3D englobe les activités suivantes : - L'analyse du projet (pré production) en terme de logistique humaine, technique, organisationnelle, ...

- La modélisation : réalisation de formes sculptées en 3D (objets, personnages, lieux) à partir de plans, de dessins, d'images existantes, de photos.

- L'habillage/texturage : recouvrir les formes sculptées lors de la modélisation par des matériaux adéquats tels que normalisés dans le Story-Board.- L'éclairage et le rendu : couleurs, intensité des lumières, ombres, positionnement des caméras virtuelles des personnages, des accessoires et des décors.

- L'animation : mouvements et déplacements des objets et personnages, effets spéciaux.

Les capacités attestées : - Les connaissances en arts plastiques et arts appliqués (perspective, typographie, photos ...

La maîtrise des outils de dessin vectoriel et logiciels

La maîtrise des techniques et outils liés à la réalisation d'une œuvre 3D : modélisation, habillage, éclairage, techniques de rendu, animation 3D

La connaissance de toute la chaîne de production d'une œuvre 3D (film d'animation, Spot TV, Pub, etc...)

La maîtrise des principaux logiciels de 3D, de compositing, de montage ...

Des connaissances en vidéo : format, supports, montage, export, logiciel Adobe After Effects...L'unité 1 du référentiel d'activités et de certification, « Gestion Organisationnelle de la production d'une œuvre 3D », est évaluée et validée en fin de cursus.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tous les secteurs de la création graphique et de l'image sont concernés par l'infographie : - communication (studios de publicité, agences de presse, grands journaux),

- design, - architecture,

-édition,

- audiovisuel, cinéma, TV, dessin animé, jeux, effets spéciaux,

- mais aussi industrie (aéronautique, automobile...),

-recherche scientifique (médecine, sciences fondamentales...),

L'infographiste 3D selon ses ambitions professionnelles et ses compétences techniques et managériales, peut également être amené à exercer des responsabilités et accéder à des fonctions telles que : Encadrement d'une équipe.

Direction de projet.

Suivi de la fabrication d'un produit.

Puis éventuellement, et selon l'organisation dans laquelle il travaille, négociation avec les clients

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

L1304 : Réalisation cinématographique et audiovisuelle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

En Contrat d'Apprentissage - Règles de délivrance de la certification : Projet(s) transversal(aux) sous tutelle de l'entreprise d'accueil.

La certification s'appuie sur :

- L'assimilation et l'acquisition des compétences techniques acquises dans le cadre de l'enseignement des unités de formation (parmi celles du programme de formation continue) jugées indispensables à la réalisation du (des) projet(s) transversal (aux) ; Lesquelles seront également, en amont de la décision du Jury, sanctionnées par une note attribuée par l'enseignant en charge du stagiaire, selon les mêmes modalités et critères d'évaluations que ceux fixés dans le cadre du programme de formation continue.
- L'évaluation globale du projet transversal par le biais de la rédaction et soutenance d'un rapport de stage sur les réalisations créées dans le cadre du projet, devant le Jury qui validera les aspects techniques ainsi que la cohérence et la qualité de la réalisation en adéquation avec la demande de l'entreprise partenaire.

Après un parcours de formation continue

Règles de délivrance de la certification : 5 unités certificatives, évaluées à travers

Pour l'unité 1 : la réalisation de projets personnels et communs.

Pour les unités 2 à 5 : de nombreux exercices pratiques

- Les modules techniques donnent lieu à des exercices (mini projets) de mise en application (pratique) des fondamentaux enseignés,
- Le Projet Personnel, dont le thème est imposé, correspond à une mise en situation dans les conditions réelles de la profession : présentation d'un dossier (pré-production) à l'équipe enseignante qui doit donner son accord avant la réalisation du projet lequel sera en conséquence évalué d'une part sur le travail de pré-production et d'autre part sur la production elle-même. Une note sera attribuée pour l'ensemble du Projet Personnel.
- Le premier Projet Commun est réalisé en équipe par l'ensemble de la promotion, tel un vrai projet professionnel dans les conditions de réalisation imposées par la branche. Ce projet est proposé par un client réel externe à l'autorité (non nécessairement du métier), soumis à validation par l'équipe pédagogique et l'équipe de direction.
- Le second Projet Commun est un projet de plus grande envergure, réalisé en équipe par l'ensemble de la promotion, tel un vrai projet professionnel dans les conditions de réalisation imposées par la branche, (contraintes de temps, de cadre, travail sur un thème particulier du projet selon domaine de compétences) et correspondant à la réalisation d'une animation 3D en partenariat avec des professionnels de la 3D (réalisateurs, producteurs...); Lequel projet est non seulement apprécié par le réalisateur/producteur, mais est également soumis à validation par le jury.

En contrat de professionnalisation

Règles de délivrance de la certification : Projet(s) transversal(aux) sous tutelle de l'entreprise d'accueil.

La certification s'appuie sur :

- L'assimilation et l'acquisition des compétences techniques acquises dans le cadre de l'enseignement des unités de formation (parmi celles du programme de formation initiale) jugées indispensables à la réalisation du (des) projet(s) transversal (aux) ; Lesquelles seront également, en amont de la décision du Jury, sanctionnées par une note attribuée par l'enseignant en charge du stagiaire, selon les mêmes modalités et critères d'évaluations que ceux fixés dans le cadre du programme de formation continue.
- L'évaluation globale du projet transversal par le biais de la rédaction et soutenance d'un rapport de stage sur les réalisations créées dans le cadre du projet, devant le Jury qui validera les aspects techniques ainsi que la cohérence et la qualité de la réalisation en adéquation avec la demande de l'entreprise partenaire.

Par candidature individuelle

La certification s'appuie sur :

- Un entretien interactif de questions-réponses entre le Jury et le candidat, portant sur des notions théoriques et des cas de mise en situation concernant chacune des unités « théoriques » enseignées, afin d'évaluer
 - la réactivité professionnelle du candidat, et son engagement
 - son niveau de connaissances théoriques
 - son degré de maîtrise des termes techniques.
- l'évaluation d'un document personnel (démonstration), relatif à l'infographie 3D, qui permettra au Jury d'appréhender la maîtrise du candidat vis-à-vis des outils utilisés, des techniques employées et des méthodes de réalisation ; Ce document permettant également de valider la cohérence et la qualité de la réalisation dans son intégralité.

Par Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Règles de délivrance de la certification : Délivrance de la certification totale ou partielle sur les mêmes unités, et selon des modalités d'évaluation identique, que celles du programme de formation continue « Infographiste 3D ».

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION QUINON	COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Jury de Certification, composé de 5 personnes dont 80% de professionnels
En contrat d'apprentissage	X	Jury de Certification, composé de 5 personnes dont 80% de professionnels
Après un parcours de formation continue	X	Jury de Certification, composé de 5 personnes dont 80% de professionnels

En contrat de professionnalisation	X	Jury de Certification, composé de 5 personnes dont 80% de professionnels
Par candidature individuelle	X	Jury de Certification, composé de 5 personnes dont 80% de professionnels
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Jury de Certification, composé de 5 personnes dont 80% de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 7 août 2008 publié au Journal Officiel du 27 août 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau III, sous l'intitulé Infographiste 3D, avec effet au 27 août 2008, jusqu'au 27 août 2010.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Nombre de titulaires de la certification par an : 100% (2005, 2006, 2007)

Autres sources d'information :

dfieloux@objectif3d.com

<http://www.objectif3d.com/>

Lieu(x) de certification :

OBJECTIF 3D - SARL Formatage Languedoc 110, bis Avenue du Pont Juvénal
34000 MONTPELLIER

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

OBJECTIF 3D - SARL Formatage Languedoc 110, bis Avenue du Pont Juvénal
34000 MONTPELLIER

Historique de la certification :

Certification suivante : [Infographiste 3D](#)